

MAGNETTE, Paul et Eric REMACLE, (dir.). *Le nouveau modèle européen*. Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, coll. « Études européennes », 2000, 2 vol., 420 p.

Jérôme Montes

Volume 32, numéro 3, 2001

Références de l'Union européenne : regards croisés

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704341ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704341ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Montes, J. (2001). Compte rendu de [MAGNETTE, Paul et Eric REMACLE, (dir.). *Le nouveau modèle européen*. Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, coll. « Études européennes », 2000, 2 vol., 420 p.] *Études internationales*, 32(3), 627–629. <https://doi.org/10.7202/704341ar>

dement, face aux réticences nationales (Danemark, Portugal, Grande-Bretagne en tête) dans les habituelles tactiques de compromis communautaires. Si l'appellation « citoyenneté de l'Union fut retenue, les restrictions pratiques l'encadrèrent. Elle serait d'abord subordonnée à la possession de la nationalité d'un État membre. La liberté de circulation reste un principe de substitution des droits d'un État à ceux d'un autre, non l'attribution de droits nouveaux. La protection par les autorités diplomatiques et consulaires, hors de l'Union, permet certes au ressortissant d'un État membre de demander la protection des autorités d'un autre État membre ; elle ne confie aucun rôle à une protection par l'Union elle-même. « La citoyenneté européenne crée moins de droits nouveaux qu'elle ne donne des garanties supranationales de droits nationaux. » Quels que furent les efforts du Parlement européen, le Conseil des États entérina un statut minima de la citoyenneté au sommet de Maastricht (décembre 1991). Sans régler la question des ressortissants des États tiers, ce statut semble en-deça de ce que la majorité des opinions dans les États membres était prête à admettre, selon les sondages, malgré les réticences diverses (Danemark, pays nordiques, Grande-Bretagne, etc.). En matière de circulation, les politiques de contrôle se substituent aux avancées de la citoyenneté, tandis que l'égalité de traitement en matière de droits politiques reste soumise à d'importantes limitations. De plus « alors que tous les droits substantiels de la citoyenneté de l'Union sont opposables aux États membres, les seuls droits opposables à l'Union sont des droits « secondaires » (pétition).

La stratégie des États consistant à invoquer sans cesse le citoyen et ses aspirations pour mieux bloquer tout progrès dans l'intégration semble avoir été payante. La dynamique de la citoyenneté européenne s'est diluée dans les discours, appelant rituellement à « l'attente des citoyens » pour mieux se limiter aux coopérations intergouvernementales. La citoyenneté européenne n'est donc pas encore passée de celle du marché à celle d'une entité politique nouvelle : celle de l'Union, que l'auteur désigne comme « fédération d'États ». Du coup, le risque est grand qu'elle suscite non pas un espace civique pluraliste, mais « une structure orléaniste », c'est-à-dire que les « seuls citoyens qui y prennent aujourd'hui une part active soient les élites de la vie sociale, entrepreneurs et groupes d'intérêts, dirigeants politiques et hauts fonctionnaires, cadres des associations civiles ».

L'auteur, dont plusieurs ouvrages paraissent simultanément, sur les thèmes de la Constitution européenne, sur la question de la démocratie européenne, s'affirme comme un des spécialistes de la nouvelle étape d'élaboration d'une entité politique inachevée.

André BRIGOT

*École des Hautes Études en Sciences Sociales  
Paris*

### **Le nouveau modèle européen.**

MAGNETTE, Paul et Eric REMACLE, (dir.).  
Bruxelles, Éd. de l'Université de  
Bruxelles, coll. « Études européennes »,  
2000, 2 vol., 420 p.

La transformation de l'environnement international a profondément

modifié le modèle de construction européenne. Telle est la thèse de l'ouvrage collectif dirigé par deux éminents spécialistes des questions européennes (P. Magnette, *La citoyenneté européenne, Droits, politiques, institutions*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 1999. E. Remacle et al., *La nouvelle architecture de sécurité en Europe*, Bruxelles, GRIP-Complexe, 1999). L'originalité de la démarche tient à l'approche pluridisciplinaire retenue. Les termes du débat sont ainsi enrichis des analyses d'une quarantaine de chercheurs de l'Université libre de Bruxelles. Le contenu de l'ouvrage a pour principal mérite de recenser les défis cardinaux auxquels l'Union européenne sera confrontée dans la décennie qui s'ouvre. Les analyses englobent aussi bien les questions institutionnelles qu'économiques et politiques liées à l'élargissement géographique et aux transferts de compétences dans les domaines monétaire et militaire. L'approche retenue s'avère adroite compte tenu de la variété et de la complexité des sujets abordés. La perspective scientifique et prospective des analyses proposées donne à l'ensemble une grande intelligibilité et une cohérence certaine.

Les travaux posent l'hypothèse, commune aux juristes, politistes et économistes, qu'un « nouveau modèle européen » est venu infléchir la « méthode Monnet » de construction européenne. Prenant appui sur la mondialisation et l'effondrement de l'ordre bipolaire, les auteurs montrent comment les récents bouleversements économiques et géopolitiques ont largement concouru à affecter les soubassements du modèle d'intégration tel qu'il a été développé jusqu'au

début des années quatre-vingt-dix. L'Europe est dorénavant plus étendue dans son territoire, mais moins centralisée, reposant largement sur les autorités nationales et régionales. Elle est plus ambitieuse dans ses objectifs, mais moins exclusive, partageant la quasi-totalité de ses compétences avec les États membres. Alors qu'elle hésitait entre un destin fédéral et un avenir confédéral, l'Union a inventé un modèle politique sans précédent.

L'ouvrage s'articule en deux axes de réflexion qui délimitent parfaitement le cadre d'analyse. Le lecteur en retire, bien entendu, une grande lisibilité. Le premier volume, consacré aux institutions et aux acteurs politiques, constate la stabilisation du modèle européen. Les auteurs soulignent unanimement que le temps des grands engagements semble révolu. Les CIG se succèdent pour procéder à des ajustements graduels sans jamais remettre en question les grands axes de la construction européenne. L'Union s'oriente désormais vers un modèle mixte, à mi-chemin des ambitions fédérales et des réticences intergouvernementales. Les logiques d'intégration et de coopération, longtemps considérées comme exclusives, tendent dorénavant à se confondre. Les contributeurs s'interrogent en particulier sur le « modèle constitutionnel européen ». La réflexion s'organise, tour à tour, autour de la présidence du Conseil, du contrôle exercé par les parlementaires et du vote aux élections européennes. Les auteurs se penchent également sur le rôle de la Commission, de la Cour de justice et du Tribunal de première instance des Communautés européennes dans la définition de ce « nouveau modèle européen ». Plusieurs

chapitres, enfin, sont consacrés aux partis politiques, aux groupes d'intérêts et des collectivités territoriales en tant qu'acteurs de la « nouvelle gouvernance » de l'Europe.

Le second volume met en exergue la redéfinition des politiques et des espaces européens, ainsi que les nouvelles responsabilités de l'Union européenne sur la scène internationale. Les développements exhaustifs consacrés aux politiques internes de l'Union permettent d'appréhender les mutations profondes du modèle socio-économique corrélatives au passage d'une approche redistributive à une approche régulatrice. Les auteurs insistent, notamment, sur les convergences en matière de politiques d'emploi, de fonds structurels ou de prix. Chaque contributeur souligne, à juste titre, les effets pervers de la globalisation et, notamment, la difficulté à promouvoir un marché concurrentiel dans le secteur des télécommunications ou des services publics de radiodiffusion. Au-delà de cette dimension économique, l'étude de l'impact de la globalisation conduit les auteurs à montrer les limites de la mise en place d'un « espace judiciaire pénal européen » et de la notion « d'espace européen » à travers l'exemple de la politique d'immigration. En dernière analyse, plusieurs contributions abordent les problématiques liées aux relations externes de l'Union. L'Europe est présentée comme un véritable acteur international dans ses relations commerciales. Elle l'est également chaque fois qu'elle contribue à la démocratie en cultivant un certain « messianisme » en faveur de l'État de droit. Dans le domaine de la politique de sécurité et de défense, en revanche, l'autonomie

de l'Union européenne reste très relative. Les auteurs ne se laissent pas griser par les progrès réalisés depuis la guerre du Kosovo et le sommet franco-britannique de Saint-Malo. Ils soulèvent notamment, avec raison, la question d'une relation plus équilibrée au sein de l'Alliance atlantique entre Européens et Américains.

D'aucuns regretteront, peut-être, les développements excessifs accordés aux dimensions économiques et sociales au détriment des questions de politique étrangère. Cette réserve ne saurait, toutefois, remettre en cause la qualité indéniable d'un ouvrage de référence sur l'état de la construction européenne.

Jérôme MONTES

*Centre Morris Janowitz  
Institut d'Études Politiques, Toulouse, France*

## ÉTATS-UNIS

### **Les États-Unis entre local et mondial.**

*GHORRA-GOBIN, Cynthia. Paris, Presses de sciences po, 2000, 288 p.*

Comment sont mis en évidence les coûts sociaux de l'étalement urbain ? Quels sont les risques de fragmentation spatiale de la métropole américaine ? Où se situent les iniquités sociales et territoriales ? Quel est finalement l'impact à l'échelon local et citoyen de la mondialisation ? Telles sont quelques-unes des questions de géographie urbaine et sociale posées et démontrées par Ghorra-Gobin. Pour cette spécialiste de la civilisation urbaine, le postulat selon lequel l'on observe la fin des territoires au profit d'un village global n'est pas exact.